Espace pédagogique de l'académie de Poitiers > Mission académique égalité filles garçons > Être référente ou référent > Missions

https://ww2.ac-poitiers.fr/filles-garcons/spip.php?article131 - Auteur: Cyril Naudin



Feuille de route du référent 2nd degré

publié le 28/08/2020

Descriptif:

En début d'année scolaire, la cheffe ou le chef d'établissement peut rédiger un document dressant **la feuille de route** de la référente ou du référent. Nous vous proposons un exemple de feuille de route à adapter aux spécificités de l'établissement.

En début d'année scolaire, la cheffe ou le chef d'établissement peut rédiger un document dressant la feuille de route de la référente ou du référent. Nous vous proposons un exemple de feuille de route à adapter aux spécificités de l'établissement.

Feuille de route « Référente référent égalité filles garçons »

Affilee Scolaire
Mme ou M
Fonction
Établissement

La référente ou le référent contribue à diffuser au quotidien une culture de l'égalité entre les hommes et les femmes, les filles et les garçons, en s'appuyant sur toutes les situations éducatives et pédagogiques. Il a pour mission principale de développer à l'échelle de l'établissement des actions d'éducation à l'égalité en direction des élèves.

Pour cela,

- il assure un **rôle de conseil** afin de placer la question de l'égalité au cœur des travaux des différentes instances (CESC, CVL ou CVC, conseil pédagogique...) et de la politique de l'établissement (projet d'établissement, règlement intérieur, ...);
- il **impulse** des actions visant à promouvoir l'égalité entre les filles et les garçons : mixité des filières de formation, lutte contre les stéréotypes, lutte contre les discriminations et les violences sexistes et LGBTphobes...;
- il **soutient** les initiatives visant l'égalité et sensibilise la communauté éducative, notamment en contribuant à l'organisation de **temps forts**, par exemple lors des journées du 25 novembre (Journée internationale contre les violences faites aux femmes), du 8 mars (Journée internationale des droits des femmes) et du 17 mai (Journée internationale de lutte contre l'homophobie et la transphobie);
- il facilite l'utilisation des **ressources** et la circulation de l'information sur l'égalité en mettant à la disposition de l'établissement les informations qu'il reçoit de la mission académique (lettres d'information mensuelles, dossiers de formation...);
- il tient informée la mission académique des projets conduits dans l'établissement et des ressources produites;
- il recense les besoins de **formation** et formalise les demandes, il peut également participer à l'animation de formations sur le thème :
- il rend compte de son activité annuelle au chef d'établissement.

Fait à	 	
ما		

La référente ou le référent égalité filles-garçons La cheffe ou le chef d'établissement



Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.